

**ANNEXE 2 - DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION  
PERMANENTE DU 16 MAI 2022**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MUSÉES PARTENAIRES DANS  
LE CADRE DE LA POLITIQUE DE  
SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

**FONCTIONNEMENT**

Territoire	Bénéficiaire - Libellé du projet Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
<b>Région Sud Alsace</b>	<p><b>Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling</b> Aide au fonctionnement et aux activités culturelles en 2022- subvention complémentaire</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : 1 190 120 € <u>Cofinancement</u> : Région : 8 000€ : Communauté de Communes : 70 000 €</p> <p>Imputation budgétaire : P1810007T50-(1098)-65-65748-312</p>		forfait	246 000 €
	<p><b>Association de l'Ecomusée d'Alsace</b> Aide au fonctionnement et aux activités culturelles en 2022</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : 2 685 000 € <u>Cofinancement</u> : Région : 180 810 €</p> <p>Imputation budgétaire : P1810001T04-(1098)-65-65748-312</p>		forfait	400 000 €
<b>Région Colmar</b>	<p><b>Association Société Schongauer</b> Aide au fonctionnement pour le programme d'actions culturelles 2022</p> <p><u>Budget prévisionnel</u> : entre 3 606 640 € et 3 680 320 € (déficit prévisionnel entre 1 239 090 € et 556 970 €) <u>Cofinancement</u> : DRAC : 30 000€ (actions culturelles) Commune de Colmar : en cours Région : en cours</p> <p>Imputation budgétaire : P1810006T01-(1098)-65-65748-312</p>		forfait	40 000 €

<b>Région Agglomération Mulhouse</b>	<b>Musées Mulhouse Sud Alsace</b> Aide au fonctionnement 2022 <u>Budget prévisionnel</u> : 752 680 € <u>Cofinancement</u> : DRAC : 40 000 € Région : 36 000 € M2A : 319 000 €  Imputation budgétaire : P1810009T01-(1098)-65-65748-312		forfait	15 000 €
	<b>Association Groupe Rodolphe</b> Aide au fonctionnement 2022  <u>Budget prévisionnel</u> : 64 700€ <u>Cofinancement</u> : M2A : 2 000 € Diverses communes : 1 510€ Région : 10 000 €  Imputation budgétaire : P1810010T06-(1098)-65-65748-312		forfait	7 000 €
	<b>Musée de l'impression sur étoffes</b> Aide au fonctionnement 2022  <u>Budget prévisionnel</u> : 827 620 € (déficit prévisionnel de 228 730 € ) <u>Cofinancement</u> : DRAC : 14 040€ M2A : 125 050 €  Imputation budgétaire : P1810004T01-(1098)-65-65748-312		forfait	25 000 €
	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES</b>			<b>733 000 €</b>

### Modalités de versement :

Conformément au règlement budgétaire et financier de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 juillet 2021, les subventions de fonctionnement seront versées :

- en une seule fois, si elles sont inférieures à 30 000 €, à l'issue de la signature d'une convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et le partenaire pour celles supérieures à 23 000 euros, ou dès l'entrée en vigueur de la décision d'octroi pour les autres
- en 2 fois, si elles sont égales ou supérieures à 30 000 € :
  - Versement d'un acompte de 50% au 1er semestre,
  - Versement du solde au second semestre, sous réserve de présentation des justificatifs.

Par dérogation au règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace, et conformément à la convention, la subvention complémentaire à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling sera versée en une seule fois, sous réserve de présentation des justificatifs.

Par dérogation au règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour les subventions au Musée de l'Impression sur Etoffes, à la Société Schongauer et à l'Ecomusée d'Alsace, le solde de la subvention ne pourra être versé que jusqu'au 31 décembre de l'année 2022. Après cette date, la subvention sera frappée de caducité et son solde ne pourra pas être versé.

## INVESTISSEMENT

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
<b>Région Sud Alsace</b>	<b>Association pour la Gestion et l'Animation du Parc et du Musée Textile de Wesserling</b> Aide à l'investissement en 2022  <u>Programme prévisionnel</u> : 100 000 €  Imputation budgétaire : P1810007T14-(1300)-204-20422-312		forfait	100 000 €
<b>Région Agglomération Mulhouse</b>	<b>Association de l'Ecomusée d'Alsace</b> Aide à l'investissement en 2022  <u>Programme prévisionnel</u> : 1 374 750 € <u>Cofinancement</u> : Région : 400 000€  Imputation budgétaire : P1810001T06-(1300)-204-20422-312		forfait	250 000 €
	TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES			350 000 €

### Modalités de versement :

Conformément aux conventions respectives, par dérogation au règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace, ces subventions seront versées en trois fois : une avance de 35% à la signature de la convention ; un acompte de 35 % sur justificatifs, et le solde en fin d'opération sur présentation des factures acquittées.